



REGLEMENT 2ème MARATHON Photo Club L'Œil Ouvert de Melun le 29 avril 2017

Article 1 : Organisateur

Le photo club L'Œil Ouvert de Melun organise son second «marathon photo» qui se déroulera le 29 avril 2017 de 09h30 à 18h00 à l'Espace Saint Jean - Salle n°3 - 26 place Saint Jean, Melun.

Article 2 : Personnes concernées

Toute personne majeure disposant d'un appareil photo numérique peut participer.

Pour les mineurs âgés de 16 ans et plus, ils doivent fournir une autorisation parentale.

Pour les mineurs âgés de moins de 16 ans, outre l'autorisation parentale, ils doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 3 : Matériel nécessaire

Un appareil photo numérique avec date et heure correctement réglées

Une carte mémoire vierge et formatée et d'un lecteur de carte si le support n'est pas compatible SD/SDHC

Eventuellement des accessoires : flash, trépied, filtres, etc.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les participants s'inscrivent individuellement.

Des fiches d'inscription (précisant les noms, prénoms, adresses et numéros de téléphone) seront à compléter et signer par chaque participant (ou par le parent en cas de participant mineur). Ces documents seront disponibles au point de départ du Marathon.

La participation au concours est gratuite.

Article 5 : Principe du Marathon

Rendez-vous à 9h30 à l'Espace Saint Jean - Salle n°3 - 26 place Saint Jean, Melun, point de départ, après validation des inscriptions, les participants recevront un kit Marathon, composé de :

- un numéro de dossard
- des formulaires d'autorisation liés au droit à l'image (adultes et mineurs)
- les heures de rendez-vous de la journée
- Le sujet du premier rendez-vous
- 1er sujet : communiqué à 10h00 ; 2 clichés à remettre au plus tard à 12h00
- 2ème sujet : communiqué à 12h00 ; 2 clichés à remettre au plus tard à 15h00
- 3ème sujet : communiqué à 15h00 ; 2 clichés à remettre au plus tard à 17h00

La constitution d'équipes est possible, mais chaque participant concourt à titre personnel.

Une vigilance particulière est demandée aux participants pour la prise de photographies de personnes physiques. Nous recommandons de demander impérativement à la personne concernée l'autorisation d'être photographiée et de lui faire signer une autorisation de droit à l'image (document remis avant départ).

Dans le cas où une personne ne validerait pas de photographies pour un ou plusieurs sujets, elle pourra cependant concourir dans les autres sujets.

Les clichés devront obligatoirement avoir été pris dans le cadre du marathon. Toute image suspectée d'avoir été prise antérieurement au marathon donnera lieu à l'élimination de l'équipe.

Il est strictement interdit de retoucher les photos sur ordinateur ou à partir de l'appareil photo avant de les remettre aux organisateurs.

L'identification des photos se fera à partir du numéro individuel.



Au préalable de chaque départ, les participants auront effacé directement sur leurs appareils les photos qu'ils ne souhaitent pas présenter au concours avant de remettre leur carte mémoire aux organisateurs.

Il doit donc rester uniquement sur la carte, les 2 photos présélectionnées par les candidats à chaque point de rendez-vous.

Les 2 photos au format de compression **JPEG** retenues par les candidats pour chaque thème seront archivées sur un disque dur. Ainsi, à l'issue du marathon, le disque dur de l'ordinateur sera accessible au jury comportant les clichés de chaque équipe.

Avant **17h00**, heure de clôture du marathon, chaque participant aura dû remettre ses photos aux organisateurs.

A l'issue du Marathon, toutes les équipes se rassembleront au point de rendez-vous, à l'Espace Saint Jean - Salle n°3 - 26 place Saint Jean, Melun, pour la clôture du Marathon.

Un jury composé d'une artiste peintre et de photographes amateurs se réunira pour délibérer.

Pour chaque thème, le jury sélectionnera à la majorité les meilleurs clichés.

Les critères de sélection du jury seront :

- le respect du thème imposé,
- l'originalité de son traitement,
- la qualité de l'approche photographique.

Le Jury accordera une importance moindre à l'aspect technique de la photographie, afin de ne pas privilégier les participants disposant de matériel plus performant.

Les clichés noir et blanc ou sépia sont acceptés et seront valides au même titre que les clichés couleur.

Article 6 : Autorisations

Les gagnants autorisent le Club Photo l'Oeil Ouvert de Melun à utiliser à titre publicitaire et promotionnel notamment dans le cadre de la diffusion du nom des gagnants, leurs noms, prénoms, sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

Chacun des lauréats autorise, en contrepartie de la mise en avant de leurs photographies, conformément à la fiche signée lors de leur inscription, la présentation gratuite de leur photos, et notamment que leurs photographies soient utilisées par le club photo l'Oeil Ouvert de Melun pour exposition et mise en ligne sur site Internet sans qu'aucun droit ou rémunération puisse être exigés.

Article 7 : Responsabilité de l'organisation

En cas de force majeure ou si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient, les organisateurs du Marathon Photo se réservent le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce marathon.

Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Les organisateurs du Marathon Photo ne sauraient également être tenus pour responsable des retards, pertes, avaries.

Les organisateurs du Marathon Photo ne sauraient non plus être tenus pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre eux en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, etc.) ou événement indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques) empêchant la tenue ou le bon déroulement du jeu.

Article 8 : Application du règlement

La participation à ce marathon implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du jeu.

Le présent règlement, remis à chaque participant au moment de l'inscription, est disponible à la demande aux organisateurs du Marathon Photo, ainsi que sur son site Internet et sur simple demande écrite à l'adresse :

Club Photo l' Oeil Ouvert
26, Place St Jean
77000 Melun